

## Opération New Yorkais vs Nordique du 13/09/2021 au 10/10/2021

### **1. Organisation du Jeu**

La société Bagel Corner organise du 13/09/2021 au 10/10/2021 inclus, un jeu en restaurant appelé « Team New-Yorkais vs Team Nordique » (ci-après dénommé le « Jeu »).

### **2. Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

### **3. Annonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Réseaux sociaux : Instagram et Facebook.
- Stop trottoirs
- Relais digitaux en point de vente
- Affiche en point de vente

### **4. Dotations mises en jeu**

- Un chèque de 3000€
- 588 menus Bagels ou salades localement à raison de 3 menus par semaine et par restaurant pendant la durée du jeu.

### **5. Modalités de participation au Jeu**

Pour participer au Jeu et tenter de gagner le chèque de 3000€, le participant doit :

- Acheter un menu New Yorkais ou Nordique dans l'un des 49 établissements Bagel Corner et envoyer la photo de son ticket de caisse prouvant l'achat d'au minimum un menu New Yorkais ou Nordique pour valider sa participation au tirage au sort.

Pour participer au Jeu et tenter de gagner l'un des 3 menus mis en jeu localement chaque semaine, le participant doit :

- Laisser son adresse e-mail au dos de son ticket de caisse prouvant l'achat d'au minimum un menu Nordique ou New-Yorkais puis le glisser dans l'urne disponible en restaurant.

Les gagnants seront par la suite tirés au sort par le siège de Bagel Corner pour le chèque de 3000€ et localement par le manager du restaurant pour les menus offerts.

Toute participation frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook ni Instagram. Les informations que vous communiquez sont fournies aux Sociétés Organisatrices et non pas à Facebook ou Instagram. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour la gestion du Jeu

et seront supprimées dès la fin du jeu et l'envoi des gains aux gagnants. Les participants reconnaissent que Facebook et Instagram ne parrainent pas ni ne gèrent le jeu de quelque façon que ce soit et ne sauraient en conséquence engager leur responsabilité s'agissant de l'organisation ou du déroulement de l'opération.

## **6. Détermination des gagnants**

L'envoi du ticket de caisse à l'adresse mail **concours@bagelcorner.fr** suffit à la participation au jeu.

Le tirage au sort sera effectué le 11/10/2021 par une personne du siège Bagel Corner.

Il ne pourra être attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse).

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

## **7. Modalités d'obtention de la dotation**

Le gagnant du chèque de 3000€ sera contacté par le service marketing BAGEL CORNER par e-mail le 11/10/2021.

Le gagnant tiré au sort se doit de répondre sous un délai de sept jours afin de valider son gain. Au-delà de ce délai, un second tirage au sort sera fait afin de déterminer un autre gagnant.

Les Joueurs déclarés gagnants des menus offerts localement, recevront par e-mail la confirmation de la nature du lot gagné dans un délai de 2 jours maximum suivant la date du tirage au sort.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse mail inexacte ou d'absence de réponse du gagnant dans les délais de 7 jours ne relève pas de la responsabilité de la Société Organisatrice.

## **8. Acceptation du règlement et accès au règlement**

### **8.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **8.2 Accès au règlement**

Le présent règlement est disponible à titre gratuit dans les restaurants Bagel Corner participants à l'opération.

## **9. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

## **10. Contestation et réclamation**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai d'un mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante à l'adresse suivante :

concours@bagelcorner.fr

## **11. Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 1 mois après la fin de ce dernier. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles » à l'adresse URL suivante : <https://www.sanpellegrino.com/fr/fr/donnees-personnelles>. Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant au service Conseils Consommateurs Nestlé Waters à l'adresse suivante : BP900 Noisiel 77446 Marne-la-Vallée. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

## **12. Loi applicable**

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.